

Chiffres du chômage : vers une crise sociale sans précédent

La Dares et Pôle emploi ont publié ce jour, des indicateurs du marché du travail spécifiques à la crise sanitaire pour le mois d'avril 2020. Malgré le recours systématique à l'activité partielle et la mise en place du « travail à domicile » ou « télétravail » dans des conditions souvent aléatoires, les chiffres sont désastreux.

Les inscriptions en catégorie A ont explosé : +843 000 personnes supplémentaires, soit une augmentation de +22,6% en un mois, il s'agit de la plus forte hausse mensuelle depuis 1996 ! Le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite (catégorie B et C), c'est-à-dire les demandeurs d'emploi qui cumulent un ou des emplois avec les allocations chômage, diminue nettement : -29,9% (soit 663 600 personnes en moins). Cette baisse sans précédent s'explique par le fait que ces deux catégories basculent désormais dans la catégorie A puisque ces allocataires n'ont pas été en mesure de travailler.

Les entrées pour **fin de mission d'intérim** ou **fin de contrat** restent à un niveau très élevé : la poursuite du confinement en avril, a comme l'avait soulevé FO, conduit au **non-renouvellement** de contrats d'intérim et contrats courts accompagné d'une baisse des embauches. A nouveau, les demandeurs d'emploi les plus précaires sont les plus impactés ! En effet, avec les nouvelles règles d'entrée dans l'indemnisation du 1^{er} novembre 2019, ces derniers se retrouvent de plus en plus souvent exclus de l'assurance chômage !

Outre une forte augmentation du nombre d'inscrits à Pôle emploi, ces chiffres s'expliquent également par une **baisse massive du nombre de sorties du chômage des demandeurs d'emploi (-34.9%)**.

Pour la première fois en France, le nombre de demandeurs d'emploi dépasse le seuil des 6 millions d'inscrits. Il y a tout lieu de craindre que ces chiffres empirent significativement en septembre avec l'arrivée sur le marché du travail d'environ 700 000 jeunes.

A cette situation s'ajoute la crainte que la réduction de la prise en charge dans l'activité partielle (de 100% à 85%) dès le 1^{er} juin, si elle n'est pas accompagnée d'un contrôle strict des procédures de suppressions d'emplois (licenciements, ruptures conventionnelle), n'aggrave encore la situation.

FO réitère sa revendication d'une suspension des procédures de licenciements, d'un contrôle strict afin d'empêcher les suppressions d'emplois là où les entreprises ont bénéficié ou bénéficient d'aides publiques, rappelant la nécessité de les conditionner, contrôler et sanctionner. Cette situation légitime d'autant plus l'urgence de l'abandon de la réforme de l'assurance chômage, décidée en juin 2019 par le gouvernement, contre l'avis unanime des syndicats et le retour à la convention négociée en 2017.

Paris, le 28 mai 2020

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ mbeaugas@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.07